

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO SAVA

COMMUNE DE MORA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO SAVA DIVISION

MORA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~14~~/AONO/C.
KOUSSERI/CIPM /2026 DU ~~08 AOÛT 2026~~ EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE DES
CONDUCTEURS DES MOTOS-TAXIS POUR LA SECURITE
ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI.**

Financement :

- Fonds Routier, Exercice : 2026, pour la partie hors taxes ;
- le BF-MINT, Exercice 2026, pour la partie taxes (TVA)

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la sécurisation routière, la Commune de Kousseri lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la **Mobilisation Sociale Urbaine des Conducteurs des Motos-taxis pour la Sécurité Routière dans la Commune de Kousseri.**

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La mission du consultant consistera en des séances d'échanges ou des causeries éducatives à travers :

- l'identification en liaison avec la commune de Kousseri des points de rassemblement des exploitants des motos-taxis;
- l'identification des facteurs de risques en relation avec l'activité de motos-taxis;
- la formulation du référentiel de sensibilisation des exploitants des motos-taxis ;
- la sensibilisation en liaison avec la municipalité des exploitants des motos-taxis.
- Mise en place des mesures incitatives pour amener les conducteurs à adhérer à la sensibilisation à travers la distribution des casques et des chasubles aux conducteurs en règle suivant la réglementation en vigueur.

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de deux (02) mois.

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **15 (quinze) millions** :

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

NB : Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement.

6. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le

- Fonds Routier, Exercice : 2026, pour la partie hors taxes ;
- le BF-MINT, Exercice 2026, pour la partie taxes (TVA)

7. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **200 000** (deux cent mille) établie par une banque de premier ordre

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. It is a summary of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

2. The second part of the report deals with the specific work done during the year. It is a detailed statement of the work done and the results achieved. It is a detailed statement of the work done and the results achieved.

3. The third part of the report deals with the financial statement of the year. It is a statement of the income and expenditure of the year. It is a statement of the income and expenditure of the year.

4. The fourth part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

5. The fifth part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

6. The sixth part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

7. The seventh part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

8. The eighth part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

9. The ninth part of the report deals with the general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved. It is a general statement of the work done and the results achieved.

agreee par le Ministere des finances et dont la liste figure dans la piece 12 du DAO, valable pendant cent vingt jours (120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général de la Mairie de Kousseri.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être obtenu au secrétariat général de la Commune de Kousseri (au Secrétariat général, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de : 25 000 (Vingt-cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Kousseri.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Kousseri, au plus tard le 03/09/2026 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/C-KOUSSERI/CIPM/2026 DU 08 AOUT 2026 POUR LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE DES CONDUCTEURS DES MOTOS-TAXIS POUR LA SECURITE ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI (en procédure d'urgence).

“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres sera effectuée en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, offres techniques et offres financières aura lieu à 14 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières sera effectuée après vérification des offres administratives et analyse des offres techniques. Ne seront ouvertes et soumises à l'analyse financière que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques, après analyse, auront obtenu une note technique égale ou supérieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

13. CRITERES D'EVALUATION

13.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission accompagnée de la caution CDEC dans le dossier administratif,
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives,
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative ;
- Absence d'au moins une référence des personnels clés (les experts) ;

- de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- du non-respect de la totalité des critères essentiels ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de l'original de l'offre physique.

13.2 Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	05 points;
2	Expérience du Soumissionnaire	15 points
3	Compréhension des Termes de Référence	10 points;
4	Méthodologie et plan de travail	20points;
5	Compétence du personnel clé pour la mission	50points.
	Total	100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 75 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

14. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. ATTRIBUTION

Le maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Kousseri.

Pour tous actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant trait à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir le MINMAP par téléphone ou SMS aux numéros suivants : **673 20 57 25/699 37 07 48.**

Kousseri, le 08 AOUT 2026

LE MAIRE

Copies :

- Commune de Kousseri
- ARMP
- Président - CIPM
- Affichage


Isseini Dikou
Maire de la Commune de Kousseri

